

**SAC-960607**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

140e séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 7 juin 1996

De 8 h 30 à 12 h 50

Tenue par vidéoconférence

Campus de Moncton

Campus de Shippagan

Campus d'Edmundston

**PRÉSENCES**

Paul Albert, professeur Edmundston

Richard Barry, professeur Edmundston

Adrien Bérubé, directeur Services pédagogiques (DSP) Edmundston

Bernadette Bérubé, professeure Moncton

René Blais, professeur Edmundston

Andréa Boudreau-Ouellet, professeure Moncton

Zénon Chiasson, doyen Moncton

Hermel Couturier, directeur Moncton

Yahia D'Jaoued, professeur Shippagan

Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) U de M

Michel Doucet, doyen Moncton

Nassir El-Jabi, doyen Moncton

Luc Frenette, professeur Edmundston

Paul Grell, professeur Moncton

Serge Jolicoeur, professeur Moncton

Rino Lacombe, professeur Moncton

Marcelle Laforest, directrice Moncton

Rodrigue Landry, doyen Moncton

Renaud S. LeBlanc, doyen Moncton

Linda Lequin, professeure Moncton

Victorin Mallet, doyen Moncton

Denis Michaud, étudiant Moncton

Gisèle Paulin, étudiante Shippagan

Louise Péronnet, professeure Moncton

Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP) U de M  
Edgar Robichaud , directeur Edmundston  
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M  
Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP) Shippagan  
John Sichel, professeur Moncton  
Ba Tran Quang, professeur Moncton  
Michèle Trudeau, directrice Moncton  
Truong Vo-Van, doyen Moncton

## **INVITÉS ET INVITÉES**

Paul-Émile Benoit, directeur Communication Moncton  
Armand Caron, vice-recteur Shippagan  
Pierre Dion, président d'assemblée Moncton  
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du SAC (SG) U de M  
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton

**EXCUSÉ-E-S:** Éliane Befekadu, Rhéal Bérubé, Lorraine Julien, Paul Lanctôt, Fernand Landry, Ian Richmond, Viateur Viel, Lita Villalon et Francis Weil

**ABSENT-E-S:** Normand Carrier, Alice Guérette-Breau, Nicolas Landry, Albert Lévesque, Stéphane LeBlanc, Shirley Paulin, Luc Richard

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960503 4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960307 5
  - 7.1 (7.2) Modification à la Charte 5
  - 7.2 (7.3) Valorisation du corps professoral 5
    - 7.2.1 Conseil des gouverneurs 5
    - 7.2.2 Colloque 5
  - 7.3 (9.2) Priorités au sein des programmes existants 5
    - 7.3.1 Étude des besoins en diplômés et diplômées universitaires 5
  - 7.4 (11) Réforme du Sénat 5
    - 7.4.1 Réunions dans chacune des constituantes 5
    - 7.4.2 Annexes des procès-verbaux 5
    - 7.4.3 Nom du Sénat 5
    - 7.4.4 Transparence 6
    - 7.4.5 Conflits d'intérêt 6
  - 7.5 (12) Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique 6
  - 7.6 (14) Programmes coopératifs 7
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960503 7

9. NOMINATIONS	7
9.1 Comité des programmes	7
9.2 Bureau de direction du Sénat	7
9.3 Comité conjoint de la planification	7
9.4 Comité d'attestation d'études	8
10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-960322 ET CCJ-960517	9
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CCJ	9
11.1 B.A. libre (B.A. multidisciplinaire)	9
11.2 Art dramatique	10
12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	14
12.1 Doctorat en psychologie	14
12.2 Mineure en géographie	15
12.3 Baccalauréat ès arts (spécialisation en français)	15
12.4 Droit	15
12.5 Nouveaux cours PH	16
12.6 Nouveaux cours en éducation	16
12.7 B.T.-B. Éd. (majeure technologie)	17
12.8 CUS : Diplôme de techniques de bureau	17
12.9 Certificat d'éducation des adultes	17
13. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	17
14. RAPPORT <i>PROJET DE CONSORTIUM DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK</i>	18
15. FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE DOCUMENT CADRE	19
16. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-E	23
17. AFFAIRE NOUVELLE	24
17.1 Initiation des nouveaux membres	24
18. PROCHAINE RÉUNION	24
19. CLÔTURE	24
DOCUMENTS	25
DOCUMENT A : Ordre du jour A(1)	
DOCUMENT B : Correspondance B(1-24)	
DOCUMENT C : Nominations C(1-5)	
DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-960322 D(1-5)	
DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-960517 E(1-9)	
DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes F(1-161)	
DOCUMENT G : Consortium d'enseignement à distance : universités du Nouveau-Brunswick G(1-2)	
DOCUMENT H : Faculté des études supérieures et de la recherche Document cadre H(1-23)	

**Nota bene :** Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT**

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 8 h 40. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Paul Albert, professeur au Campus d'Edmundston; Yahia D'Jaoued, professeur au Campus de Shippagan et Gisèle Paulin, étudiante au Campus de Shippagan.

## **2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

## **3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle, selon la SG.

## **4. CORRESPONDANCE**

Voir le Document B, p. 1-24

Lettres distribuées aux membres :

1996 05 23 : Lettre de Lorraine Julien, adressée au président du Sénat. Objet : la nomination du bibliothécaire en chef par intérim de la Bibliothèque Champlain. À la demande de l'auteure, ce point sera mis à l'ordre du jour de la réunion du mois d'août.

1996 05 16 : Lettre de Loredana Catalli Sonier, greffière, adressée à la firme d'avocats Drapeau, Robichaud & McNally. Objet : *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*. Il en sera question au point 7.1.

1996 05 31 : Lettre de Clarence Poirier, directeur du Département d'art dramatique, adressée à la secrétaire du Sénat. Objet : la recommandation du CCJ touchant l'art dramatique. Il en sera question à la rubrique 11.2.

1996 06 04 : Lettre de René Cormier, directeur artistique général du Théâtre populaire d'Acadie, adressée au VRER. Objet : l'avenir du Département d'art dramatique. Elle sera considérée à la rubrique 11.2.

## **5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1

Par égard pour les invités, les points 11 et 12 seront traités à 9 h 30 et le point 12 à 10 h 15.

Au point *Affaires nouvelles*, on ajoute : Initiation des nouveaux membres.

L'élection à la présidence d'assemblée se fera à 11 h 15.

**R : 01-SAC-960607**

Linda Lequin, appuyée par Marielle Préfontaine, propose :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.*»

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960503**

**R : 02-SAC-960607**

Michèle Trudeau, appuyée par Renaud LeBlanc, propose :

«*Que le procès-verbal SAC-960503 soit adopté*»

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

## **7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960307**

### **7.1 (7.2) *Modification à la Charte***

Le projet de loi a reçu la sanction royale le 25 avril 1996. Cette modification permettra la mise en oeuvre du nouveau mode de livraison du programme de science infirmière.

### **7.2 (7.3) *Valorisation du corps professoral***

#### **7.2.1 *Conseil des gouverneurs***

Les professeurs Yves Blanchette du Campus d'Edmundston et Nicolas Landry du Campus de Shippagan, ainsi que la professeure Marie-Thérèse Seguin du Campus de Moncton, rencontreront les membres du Conseil des gouverneurs le 15 juin prochain. Le recteur remercie ces trois personnes d'avoir accepté la tâche de sensibiliser les membres du CGV au rôle complexe et diversifié du corps professoral.

•**Ba** : J'ai appris avec plaisir que ces trois personnes sont déléguées. Je déplore toutefois que les critères retenus pour les choisir soient trop généraux. Rien ne précise qu'il doit s'agir de membres du corps professoral.

#### **7.2.2 *Colloque***

La proposition d'Éliane Befedadu, P: 04 -SAC-960307 (p.6), a été «déposée». Elle peut être reprise séance tenante.

### **7.3 (9.2) *Priorités au sein des programmes existants***

### 7.3.1 *Étude des besoins en diplômés et diplômées universitaires*

Le Comité interne de la régie voit la réalisation de l'étude des besoins (**R : 13-SAC960307**, p.13) en deux parties : 1) une recension des études existantes, résumée dans un rapport qui serait soumis au Sénat dès l'automne 1996; 2) une recension des besoins en matière de types de formation dont on a de plus en plus besoin sur le marché du travail.

## 7.4 (11) *Réforme du Sénat*

### 7.4.1 *Réunions dans chacune des constituantes*

Après avoir pris en considération les coûts supplémentaires qu'occasionnerait une réunion du Sénat dans les constituantes du Nord, le BDS propose que la réunion annuelle du Sénat se tienne à Moncton le 28 août prochain. Personne ne s'oppose.

### 7.4.2 *Annexes des procès-verbaux*

Par souci d'économie et d'écologie, le BDS propose que désormais, la version du procès-verbal envoyée aux membres ne comporte plus en annexe les documents déjà distribués, tels que le procès-verbal du CPR (qui, à lui seul, compte parfois plus de deux cents pages). Toutefois, la version complète sera envoyée au VRER; aux doyens, directeurs, directrices, DSP; aux bibliothèques des trois centres. Dans la version abrégée, la table des matières présentera la liste des annexes, en indiquant où on peut les consulter gratuitement et à quel coût on peut s'en procurer une copie. Le Secrétariat général conservera la version complète dans ses archives. Personne ne s'oppose.

### 7.4.3 *Nom du Sénat*

Ce sujet sera discuté à la réunion d'août.

### 7.4.4 *Transparence*

Le BDS considère que la suggestion de «rendre les délibérations du Sénat disponibles sur cassettes vidéo ou audio» (*Vers un Sénat plus efficace, plus responsable et plus transparent*, p. 11) est une façon d'augmenter la transparence du Sénat. Il propose donc que pour une année, à titre expérimental, les enregistrements des séances du Sénat soient déposés dans les bibliothèques de l'Université. Les procès-verbaux contiendraient des références précises à ces enregistrements et pourraient donc être moins détaillés.

**Sichel** : Je m'oppose à ce qu'on ait des procès-verbaux moins détaillés même si on peut consulter l'enregistrement. On peut lire en diagonale, mais pour écouter un enregistrement, il faut plusieurs heures. Je suis toutefois d'accord qu'on enlève les annexes.

**Lequin** : Je suis contre l'idée de couper les procès-verbaux. C'est plus facile de lire un document que d'écouter un enregistrement. Les procès-verbaux pourraient être un peu

moins longs, mais je ne veux pas qu'on fasse comme au Conseil des gouverneurs où ça manque de transparence. Ici, on sait ce qui se passe.

**Grell** : C'est une question de transparence, mais aussi d'imputabilité. La SG doit continuer d'être autonome. Les noms doivent être indiqués.

**Trudeau** : On pourrait trouver un juste milieu. La transcription écrite pourrait être à la bibliothèque. Elle répondrait aux critères de transparence et d'imputabilité. Il pourrait y avoir une copie abrégée pour nous. Ce qui coûte cher, c'est la polycopie.

**Jolicoeur** : La dernière intervention me fait peur. L'abrégé ne serait pas un document sur lequel on pourrait s'appuyer pour se préparer aux réunions. Je préfère que les procès-verbaux restent comme ils sont maintenant : bien détaillés et sans annexe.

**Frenette** : On devrait utiliser les nouvelles technologies et mettre les procès-verbaux sur le Web.

**SG** : Ils le sont déjà, comme ceux du Conseil des gouverneurs, d'ailleurs. Nous donnons périodiquement l'adresse du site dans les procès-verbaux.

**Recteur** : Il ne me paraît pas nécessaire de continuer la discussion. Il y a un consensus en faveur de l'économie; on veut limiter la diffusion de «briques» imposantes, mais on veut s'assurer qu'on ne perdra rien en qualité quant au contenu. Ça donne une orientation au BDS.

#### **7.4.5 *Conflits d'intérêt***

Selon le rapport *Vers un Sénat plus efficace, plus responsable et plus transparent*, «l'Université devrait continuer à renforcer ses politiques en matière de conflits d'intérêts» (p. 13). Le BDS n'a pu relever de cas précis où les membres du Sénat auraient été en conflit d'intérêts. Il compte examiner dans quelle mesure le code d'éthique que s'est donné le Conseil des gouverneurs s'applique au Sénat. Entre-temps, il invite les membres du Sénat à lui signaler tout problème de cette nature.

#### **7.5 (12) *Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique***

Bien que le Comité ne soit pas en mesure de présenter son rapport préliminaire, le recteur rapporte que les travaux sont très avancés. Deux versions du rapport préliminaire ont été préparées; il s'agit maintenant de les fondre en un seul document. Le Comité espère qu'à la réunion du mois d'août, il pourra recevoir les réactions du Sénat en vue du rapport final.

#### **7.6 (14) *Programmes coopératifs***

La proposition P : 30-SAC-060307 qui avait été «déposée» est reprise.

**R : 03-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

«*Que le Sénat adopte les trois sections suivantes du document : “Définition”, “Objectifs poursuivis”, “Identification des programmes coopératifs”.»*

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

## **8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC -960503**

Aucun point n'est soulevé.

## **9. NOMINATIONS**

Voir le Document C, p. 1-5

### **9.1 *Comité des programmes***

Pour remplacer les membres qui ont terminé leur mandat, le Sénat doit désigner :

*une étudiante ou un étudiant.* Candidature reçue : Denis Michaud

*deux membres provenant du CUM.* Candidature reçue : Manfred Winter

•**Sichel** : Peut-on proposer quelqu'un si on ne l'a pas pressenti?

•**A. Bérubé** : Le CPR ne se réunira pas avant le Sénat du mois d'août. On pourrait reprendre cette élection en août.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le président proclame l'élection de **Denis Michaud** et de **Manfred Winter**. Il reste à élire une personne provenant du Campus de Moncton.

•**DGEP** : Je souhaite que le Campus de Moncton songe à nommer une femme à ce comité; il n'y en a pas beaucoup...

### **9.2 *Bureau de direction du Sénat***

Pour remplacer le membre qui a terminé son mandat, le Sénat doit désigner :

*une étudiante ou un étudiant, membre du Sénat.*

**R : 05-SAC-960607**

Mise en candidature :



Denis Michaud Proposé par Adrien Bérubé

Aucune autre candidature n'étant proposée, le président proclame l'élection de **Denis Michaud** au Bureau de direction du sénat.

### ***9.3 Comité conjoint de planification***

Pour remplacer les membres qui ont terminé leur mandat, le Sénat doit désigner :

*trois membres du Sénat.*

•**SG** : Les *Statuts et règlements* ne le précisent pas, mais une certaine tradition voudrait que l'un de ces membres soit une étudiante ou un étudiant.

•**A. Bérubé** : La tradition veut aussi qu'un des membres provienne d'un campus du Nord.

•**DGEP** : Je regrette, mais il n'y a pas de tradition : ni pour les membres étudiants, ni pour les membres du Nord.

**R : 06-SAC-960607**

Mises en candidature

Edgar Robichaud Proposé par Adrien Bérubé

Lita Villalon Proposée par Marielle Préfontaine

Linda Lequin Proposée par Serge Jolicoeur

Éliane Befekadu Proposée par Linda Lequin

Denis Michaud Proposée par Edgar Robichaud

Denis Michaud exprime sa réticence à l'idée de faire concurrence à des adultes. Le président juge cette objection irrecevable.

Sont élus au scrutin secret : **Denis Michaud, Edgar Robichaud, Lita Villalon.**

### ***9.4 Comité d'attestation d'études***

Pour remplacer les membres qui ont terminé leur mandat, le Sénat doit désigner :

*deux professeures ou professeurs, membres du Sénat*

*deux étudiantes ou étudiants, membres du Sénat*

**R : 07-SAC-960607**

Mises en candidature

Shirley Paulin Proposée par Serge Jolicoeur

Selon Denis Michaud, celle-ci serait en conflit d'intérêts étant donné qu'elle est «étudiante-conseil». La candidature est refusée.

Stéphane LeBlanc Proposé par Denis Michaud

Denis Michaud Proposé par Truong Vo-Van

Linda Lequin Proposée par Marielle Préfontaine

Louise Péronnet Proposée par Michel Doucet

Sont élus au scrutin secret : **Stéphane LeBlanc, Linda Lequin, Denis Michaud, Louise Péronnet.**

## **10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-960322 ET CCJ-960517**

Voir les documents D, p. 1-5 et E, p. 1-9

**R : 08-SAC-960607**

Rino Lacombe, appuyé par Marielle Préfontaine, propose :

*«Que le Sénat reçoive les procès-verbaux CCJ-960322 et CCJ-960517.»*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

## **11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCJ**

Invités : Maurice Rainville, responsable du B. A. libre pour le Campus de Moncton;

Clarence Poirier, directeur du Département d'art dramatique.

### **11.1 B. A. libre (B. A. multidisciplinaire)**

Le VRER explique que le B. A. libre, après avoir subi l'évaluation externe, a fait l'objet d'une discussion au CCJ. La recommandation adoptée par le CCJ donne une nouvelle orientation à ce programme qui, depuis le Sénat de mars, porte le nom de B.A. multidisciplinaire. Parce que les quatre ans du programme sont offerts non seulement à Moncton mais également à Edmundston, la réévaluation a nécessité plus de discussions que d'habitude.

**R : 09-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

*«Que le programme B.A. multidisciplinaire soit maintenu et :*

*a) Que la Faculté des arts, en collaboration avec le CUSLM,*

*précise sa vision du B.A. multidisciplinaire, basée sur la diversité et la particularité des finalités de ce programme;*

*clarifie les objectifs de formation de ce programme;*

*procède aux ajustements de la structure du programme nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation;*

*b) Que la Faculté des arts*

*se dote de mécanismes d'encadrement des étudiants et des étudiantes du programme et de modes de gestion appropriés pour une meilleure prise en charge du programme;*

*crée un groupe de travail "interdépartemental" susceptible de favoriser une réflexion collective sur la situation du programme et sur ses perspectives de développement;*

*établit, en collaboration avec les autres facultés/écoles, une liste officielle des concentrations disciplinaires et thématiques accessibles aux candidats et candidates du B.A. multidisciplinaire au CUM.*

*c) Que le CUSLM établisse une liste officielle des concentrations disciplinaires et thématiques accessibles aux candidats et candidates du B.A. multidisciplinaire dans son établissement.*

*d) Que la Faculté des arts, en collaboration avec le CUSLM et l'Éducation permanente, constitue une base permanente de données sur la population étudiante et les diplômés et diplômées du B.A. multidisciplinaire et du B.A. (général) et explore par la suite la possibilité de rapprocher les deux programmes.*

*e) Que l'Université*

*utilise les concepts clés du programme (polyvalence, multidisciplinarité, etc.) pour faire le marketing du programme auprès de la population étudiante et des employeurs;*

*s'assure que lors de la prochaine évaluation du programme, l'on s'interroge particulièrement sur sa capacité à contribuer au développement de l'esprit d'équipe et de solidarité chez sa population étudiante, l'une des compétences fondamentales relatives à l'employabilité.»*

•**Michaud** : Dans le résumé du rapport de l'évaluateur externe, on signale «un manque d'accès à l'opinion des étudiantes et étudiants» (p. 2 du p.v. du CCJ). La recommandation du VRER ne tient pas compte de cette observation. Il faudrait rajouter un point disant que pour le B. A. libre, comme pour toute réévaluation de programme, il faut tenir compte de l'opinion des étudiant-e-s.

•**VRER** : À mon avis, on en a tenu compte. Les trois alinéas de la partie *b*) de la recommandation, de même que la partie *c*) visent une meilleure communication avec la clientèle étudiante.

•**DGEP** : On a invité les étudiant-e-s du B. A. libre du Campus de Moncton à venir rencontrer l'évaluateur; ils ne sont pas venus. Même pour le rapport d'auto-évaluation, il n'a pas été possible de réunir les étudiant-e-s. Puisque le problème ne s'est pas présenté à Edmundston, on a pensé qu'il s'agissait d'un manque d'encadrement à Moncton. C'est pourquoi on a fait des recommandations là-dessus.

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

## 11.2 *Art dramatique*

(Voir procès-verbal CCJ-960517, p. 2)

**VRER** : C'est la deuxième fois qu'il est question de ce programme au CCJ. La première fois, le CCJ avait demandé qu'on explore la possibilité d'offrir à Moncton les deux premières années, après quoi les étudiant-e-s pourraient continuer leurs études dans un conservatoire ou une école de théâtre. Les démarches entreprises ont démontré qu'à cause de la nature de l'art dramatique, cette solution n'est pas facile à réaliser. On ne peut garantir de place aux personnes qui auraient réussi les deux premières années, puisque les admissions se font à partir d'auditions et d'entrevues. Après avoir examiné ces difficultés, le CCJ n'a pas retenu la proposition que j'avais faite. Il a opté pour celle qui se trouve à la page 2 du rapport.

### ***R : 10-SAC-960607***

Léandre Desjardins, appuyé par Marielle Préfontaine, fait la proposition suivante:

*«Le Comité conjoint constate que les ressources affectées à l'art dramatique sont très limitées, mais il est d'avis qu'étant donné le petit nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits au programme et le fait que la situation financière actuelle de l'Université ne s'améliorera pas dans un avenir prévisible, il est impossible d'accorder à ce programme des ressources supplémentaires à celles qui lui sont accordées pour l'année 1996-1997.*

*Il devient donc impératif pour le Département, la Faculté et l'Université de rechercher tous les moyens possibles pour assurer aux Acadiennes, aux Acadiens et aux francophones de l'Atlantique l'accès à une solide formation en art dramatique.*

*Sur recommandation du CCJ, le Sénat demande à la Faculté des arts et au Département d'art dramatique d'explorer des moyens «alternatifs» d'offrir la formation en art dramatique, notamment la création de partenariats avec les troupes de théâtre en Acadie et au Canada français, les conservatoires, les autres universités de langue française et l'École nationale de théâtre.*

*Dans l'éventualité où il s'avérerait impossible de trouver des formules «alternatives» au cours de l'année 1996-1997, le Comité conjoint se verra dans l'obligation de recommander la cessation des admissions au programme spécialisé en septembre 1998.»*

**N.B.** La proposition a été légèrement modifiée. Voir texte final p. 12.

•**Lequin** : Je n'accepte pas qu'on supprime le programme d'art dramatique. Depuis que le Sénat a accepté de «prioriser» les humanités, il a adopté le programme de maîtrise en science infirmière et il s'apprête à adopter le doctorat en psychologie. On va payer tout ça avec l'argent du baccalauréat en art dramatique. C'est scandaleux! La résolution dit : «la situation financière actuelle ne s'améliorera pas»; elle ne s'améliorera pas non plus pour offrir les autres programmes... Une année supplémentaire pour trouver des solutions, ce n'est pas suffisant. D'autant plus qu'on veut un rapport d'ici six mois! Cette recommandation est tout ce qu'il y a de plus anticulturel!

•**Jolicoeur** : Le dernier paragraphe est une épée de Damoclès; c'est lui qui donne l'esprit. Le reste peut toujours aller.

**R : 11-SAC-960607**

Serge Jolicoeur, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

*«Que le dernier paragraphe soit enlevé.»*

•**Péronnet** : Je suis d'accord avec cet amendement.

•**Recteur** : Le CCJ ne propose pas aujourd'hui au Sénat de supprimer le programme. Le deuxième paragraphe nous enjoint plutôt de rechercher tous les moyens possibles pour assurer une solide formation en art dramatique. Le message est clair : le *statu quo* n'est pas possible; il faut trouver des solutions de rechange. Le CCJ interpelle l'ensemble des intervenant-e-s, y compris les cadres supérieurs, pour qu'ils contribuent à trouver des solutions autres que des «coupures». Il nous donne un an et il y met, en bout de ligne, une menace : si on ne trouve pas de solution, il pourrait être dans l'obligation de recommander la cessation des admissions. Ce dernier alinéa n'est pas destiné uniquement aux gens de l'interne. Il faut transmettre aux bailleurs de fonds le message qu'il y a urgence. Le VRER et moi, nous avons déjà commencé à travailler là-dessus. Nous avons rencontré Patrimoine Canada pour explorer de nouvelles formules de financement. Nos démarches auprès du sous-ministre nous laissent penser que Patrimoine Canada n'acceptera pas facilement que l'Acadie se prive d'une formation en art dramatique. Il semble avoir compris l'urgence de notre situation financière. C'est vrai qu'une épée de

Damoclès, c'est odieux, mais si on l'enlève, on se prive d'un instrument pour faire valoir l'urgence de la situation à l'extérieur de l'Université.

•**VRER** : Dans la recommandation que j'avais faite au CCJ, ce qui a accroché, c'est la notion de suspendre les admissions à compter de septembre 1997. Le CCJ pense qu'il y a peut-être moyen d'offrir le baccalauréat spécialisé (sans drainer trop de ressources, étant donné le petit nombre d'étudiant-e-s) en faisant des partenariats avec des troupes locales afin de grossir la masse critique. C'est un peu le concept de programme «coop». Il veut qu'on explore la possibilité d'obtenir des contributions de l'extérieur.

•**Doucet** : J'appuie l'amendement parce qu'il n'enlève pas le levier dont parlait le recteur. Je ne vois pas d'ailleurs sur quoi on nous demande de voter. On ne vote pas sur la cessation des admissions puisque le CCJ a déjà le pouvoir de nous recommander l'abolition du programme. Le paragraphe est vraiment très flou.

•**Chiasson** : Je ne sais pas pourquoi on fait cela au Département; on ne menace pas ainsi les autres départements. Il faut mener cette affaire d'une tout autre façon. Je ne veux pas qu'on crée pour le théâtre la situation de dépendance que nous sommes obligés de vivre chaque année depuis 1985 au sujet du perfectionnement linguistique : on attend les subventions pour engager les professeur-e-s! C'est intolérable! Peut-on imaginer qu'on n'enseigne pas la langue maternelle parce qu'on ne touche pas de subvention? C'est une responsabilité de l'institution et non de la Faculté. Je veux bien croire à ce que dit le recteur, mais j'aurais aimé quelque chose d'écrit et de plus engageant.

Vote sur l'amendement par scrutin secret. Scrutateur : Paul-Émile Benoit

Vote sur R11 Pour 21 Contre 10 ADOPTÉE

***Proposition R : 10-SAC-960607 telle qu'elle a été amendée***

*«Le Comité conjoint constate que les ressources affectées à l'art dramatique sont très limitées, mais il est d'avis qu'étant donné le petit nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits au programme et le fait que la situation financière actuelle de l'Université ne s'améliorera pas dans un avenir prévisible, il est impossible d'accorder à ce programme des ressources supplémentaires à celles qui lui sont accordées pour l'année 1996-1997.*

*Il devient donc impératif pour le Département, la Faculté et l'Université de rechercher tous les moyens possibles pour assurer aux Acadiennes, aux Acadiens et aux francophones de l'Atlantique l'accès à une solide formation en art dramatique.*

*Sur recommandation du CCJ, le Sénat demande à la Faculté des arts et au Département d'art dramatique d'explorer des moyens «alternatifs» d'offrir la formation en art dramatique, notamment la création de partenariats avec les troupes de théâtre en Acadie et au Canada français, les conservatoires, les autres universités de langue française et l'École nationale de théâtre.»*

•**Grell** : Nous avons reçu ce matin un document de plusieurs pages. J'aimerais que nous puissions l'examiner et donner la parole à M. Poirier.

•**Poirier** : J'ai soumis ce document parce qu'il y a beaucoup de choses à mettre au clair. Il est important de retirer le dernier paragraphe de la résolution. Depuis deux ou trois ans, le Département est remis en question. Ça crée des rumeurs qui ont un effet négatif et qui pourraient faire baisser les inscriptions. C'est pourquoi il faut trouver des moyens de régler la question du baccalauréat spécialisé le plus tôt possible. Voilà trois ans que l'évaluation est commencée. Depuis ce temps, on a perdu des ressources humaines au Département. Le Sénat doit prendre position sur le principe même de la formation en art dramatique. Peut-on considérer un autre moyen de formation que le bac spécialisé? Certains ont suggéré une majeure. Ce serait une dilution. René Cormier, directeur artistique du TPA, se dit inquiet dans sa lettre. Il considère le bac spécialisé comme la seule possibilité valable. Il sait qu'on forme un tout; nous sommes à la source du théâtre en Acadie. Nous acceptons une formule différente au sein du programme spécialisé, mais on ne peut pas promettre 50 étudiant-e-s, la société acadienne ne pourrait les absorber. On ne peut pas ne pas former les gens dont les compagnies théâtrales ont besoin. Ce programme a fait ses preuves. On dit qu'il coûte cher; il ne coûte pas cher si on le compare aux autres programmes de même nature. Nous acceptons d'être peu nantis pour préserver l'essentiel : le bac spécialisé remodelé. Nous devons être rassurés sur l'avenir de ce programme.

Dans mon document, j'explique pourquoi on ne peut pas, dans notre secteur, établir des «partenariats réguliers» comme dans d'autres secteurs. Je souligne aussi que quand on établit le coût par étudiant-e de notre programme, on devrait aussi évaluer les retombées. J'ajoute le rapport annuel des deux dernières années qui contiennent de nombreux exemples de la participation du Département aux activités de la communauté acadienne. Nous sommes une unité fragile parce que toute petite. Il est urgent qu'on clarifie notre situation. On peut nous étouffer simplement en nous remettant en question.

•**Chiasson** : Ça fait deux fois que le Sénat envoie à la direction le message qu'on veut maintenir la formation théâtrale à l'Université. On suggère des partenariats; la lettre du Département répond à cette suggestion. La recommandation parle de formules «alternatives». L'expression m'inquiète; elle fait un peu Nouvel Âge. Je ne voudrais pas que le programme ne soit plus universitaire. La Faculté peut-elle proposer un baccalauréat spécialisé réaménagé?

•**VRER** : Je crois que le CCJ se demande si on doit donner toute la formation sur place. Il est peut-être possible d'amener les étudiant-e-s sur des scènes autres que les nôtres. Les spectacles d'été qui sont montés par des professionnel-le-s pourraient donner une expérience valable aux étudiant-e-s. Mon interprétation n'est pas que le CCJ souhaitait une alternative au baccalauréat spécialisé. Il s'agit de *moyens* alternatifs de donner la formation.

•**Chiasson** : Ça signifie donc que l'Université accepte l'idée de maintenir le baccalauréat spécialisé et que la Faculté peut proposer un réaménagement du programme.

•**VRER** : Monsieur Chiasson a essentiellement raison. J'avais proposé la cessation des admissions, mais le CCJ ne l'a pas acceptée.

•**Recteur** : On ne refuserait pas la formule du baccalauréat spécialisé. Dans le dialogue qui va continuer, il est important de ne pas dire qu'il n'y a que le *statu quo*. Il faut explorer diverses formules. La recherche de moyens «alternatifs» inclut la recherche de ressources additionnelles. Le théâtre est un secteur dynamique, mais les ressources sont comme une peau de chagrin : on en consacre de moins en moins à ce secteur. Même si des subventions fédérales soutenant l'art dramatique peuvent avoir pour effet de fragiliser le Département, elles nous fourniraient des ressources précieuses qui permettraient peut-être d'aider à soutenir les troupes. Selon M. Collet [sous-ministre adjoint, Patrimoine Canada] les ressources fédérales sont concentrées à l'École nationale de théâtre. Il y a peut-être moyen de les redistribuer en tenant compte des besoins locaux. Il faut faire *conjointement* des démarches dans ce sens à partir d'un plan susceptible de convaincre les bailleurs de fonds.

•**Chiasson** : Pour rectifier la rumeur publique, je souhaite que l'Université fasse une déclaration médiatique qu'elle pourra jauger, mais qui montrera qu'elle continue d'appuyer la formation en art dramatique.

Vote sur R10 Contre 1 ADOPTÉE

## 12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-161

### 12.1 *Doctorat en psychologie*

Voir Document F, p. 36-161

Invités : Clément Loubert, directeur du Département de psychologie;

Paul Bourque, «architecte» du programme de doctorat.

•**VRER** : L'idée d'un doctorat en psychologie remonte au début des années 80. Par la suite, l'Université a implanté le doctorat en études françaises. Depuis 1990, l'Université a adopté une liste de programmes à introduire, dont le doctorat en psychologie. Ce programme est le seul de cette liste qui n'a pas encore franchi d'étapes.

Le CPR a rencontré le Département de psychologie à deux reprises. Nous avons peu de questions sur le fond; il s'agissait plutôt de clarifier les objectifs, par exemple pour mieux démarquer le doctorat de la maîtrise.

Notre proposition originale recommandait la création du programme «si l'Université peut réunir les ressources nécessaires». Nous avons décidé de changer le «si» pour «lorsque».



**R : 12-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Renaud S. LeBlanc, propose :

*«Que le programme de doctorat en psychologie soit créé, sur la base de la qualité du projet, lorsque l'Université pourra réunir les ressources nécessaires pour l'offrir.»*

•**Loubert** : Paul Bourque est associé à l'étude du programme depuis trois ans. Il en est l'architecte. Il vous présentera de façon très succincte la structure du programme.

•**Bourque** : La structure est présentée à la page 75. Le programme est d'une durée de trois ans. Il comporte des cours obligatoires les deux premières années et des cours optionnels en première. L'examen prédoctoral se fait en deuxième année. La thèse donne 62 crédits. En troisième, il y a un internat de 18 crédits. La particularité du programme est la spécialisation d'ordre professionnel. L'internat ajoute à la charge de l'étudiant-e, mais il tient compte de la nature du programme et de ses objectifs. J'attire votre attention sur les objectifs (p. 77), les conditions d'admission et l'admissibilité au diplôme (p. 78). Nous avons suivi de très près les règlements de la FESR.

•**Jolicoeur** : Vous offrez une maîtrise ès arts. À cause de cette orientation, l'appui du CRSNG ne sera pas possible.

•**Bourque** : Nous avons des étudiant-e-s qui ont obtenu des bourses du CRSNG. Ça n'exclut pas l'accès à d'autres sources de financement. Nous avons voulu une orientation pratique, axée sur la profession. Nous sommes donc plutôt du côté des sciences humaines.

•**Jolicoeur** : Vous souhaitez avoir trois professeur-e-s additionnels. Avez-vous reçu l'assurance que vous les aurez? Le programme est-il possible sans cela?

•**Loubert** : Nous demandons trois postes. Actuellement, nous en avons 13,5 (professeur-e-s, chercheur-e-s, superviseurs, etc.). Nous recevons de l'aide de l'extérieur. Par exemple, des collègues en sciences de l'éducation sont mis à contribution comme lecteurs de thèses. Ce sont des ententes à l'amiable que nous souhaiterions formaliser pour que ces collègues puissent également diriger des thèses. Des collègues du milieu, par exemple dans les services correctionnels, pourraient occuper des postes conjoints de stage. En formalisant ces ententes, on se rapprocherait des 16 postes requis.

•**R. Landry** : Le thème choisi est plutôt l'aspect clinique. Pourtant, d'après leur curriculum vitae, les professeur-e-s ne sont pas tellement dans cette orientation. Le thème choisi limitera-t-il la participation des professeur-e-s?

•**Bourque** : Il faut faire une distinction entre le thème et la recherche en vue de la thèse. Votre préoccupation est légitime en termes de production de recherche de nos professeur-e-s, mais l'étudiant-e n'est pas tenu de choisir son sujet de thèse en clinique. D'ailleurs, même dans le domaine clinique, ce sont souvent les recherches d'ordre fondamental qui

font avancer la connaissance. C'est surtout l'internat qui donne l'orientation clinique au programme.

•**R. LeBlanc** : Je n'ai pas besoin de souligner la valeur du programme; c'est déjà fait. Le Département a atteint une certaine maturité. Nous recevons un nombre important d'étudiante-s : environ 340-350 au premier cycle. En maîtrise, nous avons 12 places qui sont très convoitées. Le Département est un peu une vache à lait : il génère beaucoup de revenus alors que le coût par crédit/étudiant-e est très faible. La psychologie clinique est importante en Acadie. Pour comprendre la symbolique d'un client acadien en traitement, il faut avoir été formé en Acadie.

•**Vo-Van** : Ce programme est un exemple de ce que l'Université doit faire en période de difficulté financière. Le Département a atteint une certaine maturité au niveau des activités de recherche et du recrutement. Par le partenariat avec d'autres facultés et écoles de même qu'avec le milieu, il peut atteindre la masse critique recherchée. Dans d'autres universités offrant la maîtrise, cette masse critique est de 12 professeur-e-s. Un autre point important est celui des ressources reliées à la recherche et au développement. Nous sommes désavantagés sur ce point par rapport à d'autres universités qui ont des programmes de doctorat parce que nous pouvons moins facilement avoir des projets s'étendant sur deux ou trois ans. Au lieu de drainer les ressources de l'Université, le doctorat pourrait être une source de financement nous permettant d'augmenter le nombre de nos agents de recherches, etc. Il faut aller de l'avant. Je vous demande d'appuyer ce programme.

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

### 12.2 *Mineure en géographie*

Voir Document F, p. 2

**R : 13-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, propose :

*«Que le Sénat adopte les modifications proposées à la mineure en géographie.»*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

### 12.3 *Baccalauréat ès arts (spécialisation en français)*

Voir Document F, p. 3

**R : 14-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, propose :

«*Que l'on remplace les lignes suivantes : "L'étudiant ou l'étudiante en 3e ou 4e année doit choisir 21 crédits de niveau 3000; 21 crédits de niveau 4000" (Répertoire 1994-1996, p. 53 : Baccalauréat ès arts - spécialisation français) par : "Les cours de la 3e et de la 4e année doivent comprendre 42 crédits de niveau 3000 ou 4000".*»

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

#### 12.4 **Droit**

Voir Document F, p. 4-18

**R : 15-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Michel Doucet, propose :

«*Que le Sénat adopte les modifications proposées aux programmes LL.B.; la création des cours DR 2013, DR 2023, DR 2033, DR 2043, DR 3023, DR 3033, DR 3043, DR 3053, DR 3063; l'abolition des cours DR 2136, DR 2240, DR 2413, DR 3513 et la modification aux cours DR 1029, DR 1045 et DR 1220.*»

•**VRER** : L'École explique les objectifs de sa réforme à la page 4. Elle veut, entre autres, aborder de nouvelles problématiques dans ses cours, répondre aux exigences minimales de l'adhésion aux barreaux et éliminer les chevauchements inutiles entre les cours.

•**Paulin** : Ces modifications nous arrivent à la dernière minute et nous, les étudiant-e-s, nous n'avons pas été consultés. Je m'oppose à l'élimination des groupes de cours et au contingentement des cours à options.

•**Doucet** : L'assemblée des étudiant-e-s a été consultée. Peut-être que Mme Paulin était absente... Le Conseil de l'École, où il y a deux étudiants, a accepté ces modifications. Quant au contingentement, c'est une préoccupation des étudiant-e-s. Ils craignent que certains cours soient écartés du programme. Mais on les a consultés tout au long du processus. Il faut noter que le contingentement ne s'appliquera pas en septembre 1996.

• **VRER** : Contrairement à ce que dit Mme Paulin, il y a longtemps que ces modifications se discutent. Le CPR a été saisi de la question du contingentement. Il y a un équilibre à préserver entre la taille du groupe et la capacité qu'a l'École d'offrir des options. Si on n'a pas de contingentement, tout le monde peut vouloir suivre un cours qui, à cause de sa nature, ne peut être offert à un grand groupe. Le CPR ne connaît pas le point optimal, mais il a tenu compte du fait que l'École fait des efforts pour connaître le désir des étudiant-e-s avant d'offrir des options.

#### 12.5 **Nouveaux cours PH**

Voir Document F, p. 19

•VRER : Je vous rappelle que quand nous avons adopté les programmes de génie, il y avait eu une discussion au sujet des cours de physique. On nous avait demandé de trouver une solution. Voici celle que nous avons trouvée.

**R : 16-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Nassir El-Jabi, propose :

*«Que le Sénat adopte la création des cours PH 1373 et PH1523 et l'abolition de GE1111 et GE 1112; que les modifications qui découlent de ces changements soient faites dans tous les nouveaux programmes de génie.»*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

### 12.6 Nouveaux cours en éducation

Voir Document F, p. 20-21

**R : 17-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

*«Que le Sénat adopte la création des cours ED 4252, ED 4253, ED 3023, ED 3033 et DS 4583 et l'abolition des cours suivants : ED 1110, ED 3142, ED 3160, FE 1310 (1977), FE 2320, FE 2330, FP 1211, FP2211, FP 2253, FP 3120, FP 3210 (1977), FP 3230, FS 2122, FS2142, FS 2441, FS 2442, FS 3411, FS 3412, FS 3413, FS 3414, FS 3418, FS 3421, FS 3422, FS 4914, FS 5234, PP 1120, PP 1420.»*

•B. Bérubé : Avant d'imprimer la description de ces cours dans le *Répertoire*, il faudrait vérifier si certaines expressions de la page 21 sont correctes : «les facteurs en rapport avec» ( ED 4253) et «Implication» (ED 3023).

•VRER : Il va y avoir une certaine vérification des textes, mais je n'en connais pas l'ampleur.

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

### 12.7 B.T.-B. Éd. (majeure technologie)

Voir Document F, p. 22-24

**R : 18-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

*«Que le Sénat adopte les modifications proposées au programme B.T.-B. Éd. (majeure technologie).»*

•**R. Landry** : Il s'agit d'un réajustement du programme. Il avait été adopté avant la création des cours en éducation.

•**Lacombe** : C'est pour rendre ce programme conforme à tous les autres programmes combinés.

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

### **12.8 CUS : Diplôme de techniques de bureau**

Voir Document F, p. 25-26

**R : 19-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Gilbert Royer, propose :

*«Que le Sénat adopte les modifications proposées aux cours BU et au diplôme de techniques de bureau de même que la création des cours BU 1700 et BU 2605.»*

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

### **12.9 Certificat d'éducation des adultes**

Voir Document F, p. 28-35

**R : 20-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Marielle Préfontaine, propose :

*«Que le Sénat adopte les modifications proposées au Certificat d'éducation des adultes.»*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

## **13. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

Pierre Dion s'absente pour la durée de cette rubrique.

Le recteur reprend sa prérogative de président d'assemblée. Il présente les trois candidatures reçues et souligne qu'elles sont conformes aux exigences adoptées par le Sénat. Les membres sont d'accord pour qu'il y ait deux tours de scrutin, à moins que l'un des candidats n'obtienne la majorité absolue dès le premier tour.

Les candidats en lice sont : Donald Arsenault, Pierre Dion et Gérard Snow.

Scrutateur et scrutatrice : Paul-Émile Benoit et Simone LeBlanc-Rainville

Après un premier tour de scrutin, la candidature de Gérard Snow est éliminée. Au deuxième tour, **Pierre Dion** est élu président d'assemblée pour une autre année. Le recteur félicite les trois candidats qui, à son avis, ont manifesté leur intérêt envers le Sénat tout en sachant que la tâche de présider les séances est délicate.

Monsieur Dion revient. Au nom du Sénat, le recteur le félicite et le remercie d'accepter de reprendre du service. Celui-ci répond : «C'est un honneur que me fait le Sénat depuis six ans.»

#### **14. RAPPORT PROJET DE CONSORTIUM DES UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Voir Document G, p. 1-2

•**VRER** : Vous avez reçu le rapport final du Consortium et un sommaire de ce rapport que j'ai préparé en ajoutant mes commentaires et une proposition. Ce Consortium est né d'un besoin qu'ont eu les universités de langue anglaise de la province de se concerter devant les demandes de cours qu'elles recevaient des diverses régions de la province. Est venu se greffer à cela, autant au niveau de la CESPМ qu'au niveau des provinces maritimes elles-mêmes, le désir de répondre aux besoins d'une clientèle qui ne fréquente pas l'université faute d'argent et qu'on pourrait desservir en offrant les cours de la première année hors campus. L'Université de Moncton a été invitée à faire partie du Consortium. Nous avons accepté, jugeant qu'il était préférable d'être à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur. J'ai participé, avec Marielle Préfontaine, aux réunions des vice-recteurs, auxquelles participaient également les gens de l'éducation permanente de la UNB et de la Mount Allison. Au point de départ, l'objectif était l'enseignement à distance à l'aide des nouvelles technologies. Cet objectif est un peu moins évident dans le rapport. Les universités anglophones, malgré ce qu'en dit la presse, ont moins d'enseignement à distance avec application technologique que nous, comme le dit le rapport à la page 16. Elles utilisent l'expression pour désigner l'enseignement hors campus. Depuis deux ans, elles offrent la première année universitaire à Miramichi; sur les 16 cours offerts, deux seulement utilisent la technologie. Les autres sont donnés par des professeur-e-s d'université qui voyagent ou qui ont été embauchés sur place à temps partiel.

C'est dans ce contexte que nous avons participé au Consortium. Pour l'U de M, les enjeux ne sont pas les mêmes que pour les anglophones. Nous n'avons pas à coordonner nos efforts avec d'autres universités de langue française de la province. Les enjeux sont clairs du point de vue linguistique. Ce projet n'ira pas chercher beaucoup de sous. Il vise des infrastructures électroniques et là-dessus, nous sommes plus prêts que les universités anglophones. Pour faciliter les choses, j'ai préparé une proposition.

**R : 21-SAC-960607**

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, fait la proposition suivante :

*«Attendu que l'Université de Moncton n'a pas à partager sa mission avec une deuxième université francophone dans la province;*

*Attendu que le concept du Consortium proposé satisfait avant tout à un objectif de coordination des universités anglophones;*

*Attendu que l'Université de Moncton pourrait bénéficier d'infrastructures électroniques et de communication améliorées qui résulteraient d'un consortium;*

*Attendu que le Consortium proposé prévoit fonctionner à partir de projets auxquels l'Université de Moncton peut choisir de participer ou non;*

*Que l'Université de Moncton : appuie le principe de coordination entre les universités de la province pour l'enseignement à distance dans le but de réaliser des économies d'infrastructure, s'il y a lieu; réaffirme sa mission d'unique institution pour les francophones du Nouveau-Brunswick; partage certaines installations là où cela signifie des économies en attendant le moment où elle sera prête à utiliser l'INTERNET et à fonctionner en campus virtuel plutôt que d'utiliser des sites désignés pour livrer son enseignement à distance.»*

•**Doucet** : J'appuie la proposition; elle est excellente. On va partager les locaux, mais pas la langue! J'ai une inquiétude par rapport à l'approche intégrationniste qui semble caractériser la démarche de certains organismes de ce genre. On ne devrait pas donner au public l'impression qu'on ne fait rien du côté francophone dans ce domaine. Il faudrait dire clairement à la CESPM et au Ministre que les budgets pour l'enseignement à distance doivent respecter la dualité linguistique.

•**Sichel** : J'ai un malaise par rapport à l'enseignement à distance offert par des moyens technologiques et sans encadrement sur place par un professeur vivant. Y a-t-il des études comparant le rendement d'étudiant-e-s qui ont fait leur première année à distance et celui des étudiant-e-s ordinaires? A-t-on, par exemple, comparé le rendement de ceux et celles qui ont suivi FR 1885 et FR 1886 à distance avec le rendement des autres étudiant-e-s?

•**VRER** : Les recherches où un groupe médiatisé est comparé de façon parfaite à un groupe contrôle ordinaire ne sont pas nombreuses, mais par mes contacts avec les autres vice-recteurs, j'ai beaucoup d'information sur ce qui arrive à l'apprentissage quand on utilise l'enseignement médiatisé. Par exemple, à l'Université Western, on a médiatisé un cours de science. Plutôt que d'annuler le cours existant, on a donné le choix aux étudiant-e-s. Ils ont choisi le cours médiatisé. La médiatisation demande beaucoup de préparation, mais une fois qu'un cours est prêt, il n'y a pas moins d'apprentissage que dans un cours traditionnel. À Rogersville, à Baie Sainte-Anne et au Carrefour Beausoleil, les élèves ont eu accès à des cours enrichis en mathématique et en français. Ils ont moins aimé ces cours que leurs cours habituels, mais sans cette formule, ils n'auraient pas eu accès à des cours enrichis.

•**Lacombe** : J'espère que cette proposition est le début d'un processus qui va s'accélérer à l'Université. Il ne faut pas laisser la chance déterminer ce qui se fera dans ce domaine. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet. Nous devrions avoir l'occasion de partager nos expériences afin de connaître nos acquis à partir desquels nous pourrions continuer de construire. Le manque d'infrastructures en enseignement à distance nous limite en ce moment.

•**Recteur** : Le VRER dit de façon très polie que l'Université n'entrera pas dans un consortium avec les universités de langue anglaise. Le consortium francophone existe déjà puisque nous avons une université réseau. Si on interprète bien le rapport, l'U de M est à l'avant-garde; ça se dénote par des résultats et des écarts significatifs. Comme il s'agit d'une étude objective, il y aurait lieu de faire connaître davantage ces résultats. Le concept des universités de langue anglaise est de décentraliser en créant d'autres lieux où se donnent les cours. C'est la façon traditionnelle. Nous avons pris la voie de la médiatisation. Ce serait désavantageux pour nous de nous placer dans un contexte de délocalisation. Nous n'avons pas le choix : les universités de l'extérieur vont envahir notre territoire. Nous devons devenir accessibles avant elles dans les régions. Le défi pour nous n'est pas seulement de desservir notre population, mais aussi de rendre nos cours disponibles à la francophonie. La proposition demande que nous prenions nos distances par rapport au consortium.

•**Grell** : On ne semble pas toujours parler de la même chose. Le document parle de formation décentralisée, hors campus. Je vois une certaine ambiguïté. Le document me paraît hautement politique. Son contenu est contestable; il n'est pas scientifique. On parle de deux choses différentes : comment prendre notre place dans le marché de plus en plus concurrentiel et que faire de ce nouvel outil. Il faut avoir une perspective plus large que celle de la coordination. Ce double langage est embêtant. À la page 9, le tableau indique une population potentielle de 2 228 étudiant-e-s. Si ces chiffres sont exacts, que devons-nous faire pour attirer un plus grand nombre de jeunes à l'Université? L'Université accepte-t-elle de rentrer en concurrence et être meilleure que les autres?

Vote sur R21 Contre 1 ADOPTÉE

## **15. FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE. DOCUMENT CADRE**

Voir Document H, p. 1-23

•**Vo-Van** : Nous sommes particulièrement heureux de présenter aujourd'hui le document cadre de la FESR tel que demandé par le Sénat à l'automne 1995. Suite à un exercice d'évaluation en profondeur de la Faculté, l'Université a recommandé un renforcement du rôle de la FESR en matière d'études supérieures tout en lui gardant les mêmes fonctions en matière de recherche. Un premier document a alors été préparé en février de cette année et des consultations ont été faites auprès des Comités d'études supérieures par les conseillers et conseillères de la FESR. Les rétroactions reçues nous ont permis de préparer une nouvelle



version qui a été soumise aux facultés, écoles et constituantes pour une deuxième ronde de consultations. De manière générale, nous sommes très satisfaits des commentaires et critiques reçus de la part de la communauté universitaire. Sans exception, ces critiques et commentaires ont été très constructifs, dénotant une préoccupation saine des affaires de la Faculté et même un certain enthousiasme par rapport aux nouvelles propositions. Le document cadre que nous présentons aujourd'hui a été adopté à l'unanimité par le Conseil de la FESR lors de sa récente réunion le 24 mai dernier.

Avant de présenter les points saillants du document cadre, j'aimerais attirer votre attention par rapport à un certain nombre d'erreurs que nous avons pu déceler après l'impression du document. Ces erreurs sont mentionnées dans deux feuilles d'errata qui sont distribuées aujourd'hui.

## **FONCTIONS ET RÔLES EN ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Les points importants du document sont mentionnés dans la table des matières. Après un bref énoncé de la mission de la FESR et une définition de la faculté, afin de situer cette faculté par rapport aux autres unités académiques de l'Université, nous abordons tout de suite le chapitre des fonctions et rôles de la FESR. Dans cette partie, nous avons tenu compte des résolutions du Sénat en automne 1995, et avons introduit des notions nouvelles concernant les fonctions et rôles de la FESR en matière d'études supérieures. Ainsi, nous pouvons y lire, par exemple, que dorénavant, la FESR approuve les admissions aux cycles supérieurs suite aux recommandations des CES, qu'elle approuve la nomination des membres de jury de thèse, qu'elle fait la promotion des études supérieures et soutient les efforts de recrutement, qu'elle recherche activement les sources de financement pour les étudiants, qu'elle joue le rôle du Comité des programmes lorsqu'il s'agit des programmes de cycles supérieurs, qu'elle voit à l'affectation des professeurs à l'enseignement et à la direction des thèses et des mémoires, etc. Autant de tâches et de fonctions qui, effectivement, renforcent les responsabilités de la FESR par rapport aux études supérieures.

## **FONCTIONS ET RÔLES EN RECHERCHE**

En ce qui concerne les fonctions et rôles de la FESR en matière de recherche, nous notons que ceux-ci restent sensiblement les mêmes que ceux de la Faculté dans le passé.

## **ASSEMBLÉE DES PROFESSEURS DE LA FESR**

La partie IV du document traite de l'Assemblée des professeur-e-s. Nous pouvons remarquer que les critères de nomination ainsi que la procédure de nomination des membres de la FESR sont maintenant mieux définis.

## **AFFECTATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**

La partie V du document définit la politique d'affectation aux études supérieures qui vise à établir et maintenir la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des travaux au

niveau des cycles supérieurs. La politique est définie en fonction de deux profils de programmes, l'un se basant sur une formation avec thèse et l'autre, sur une formation professionnelle, principalement avec des cours. Comme dans la partie précédente, la procédure d'affectation et la durée de l'affectation sont définies.

## **COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Tel que souligné à maintes reprises par plusieurs intervenant-e-s dans l'évaluation de la FESR, le rôle des CES devrait être renforcé et mieux défini, ce qui a été fait dans la partie VI du document. Le CES est avant tout un comité associé à un programme d'études de cycle supérieur. Sa fonction principale est de suivre le cursus d'étude de l'étudiant-e depuis son admission jusqu'à l'obtention du diplôme. Le CES assure le lien avec la FESR.

## **CONSEIL DE LA FESR**

La description du Conseil de la FESR à la partie VII du document est basée sur celle qui existe avec cependant des mises à jour reflétant les nouvelles fonctions de la FESR en matière d'études supérieures. Ainsi, le Conseil étudie dorénavant les programmes de cycle supérieur provenant des Facultés et Écoles et les soumet directement au Sénat.

## **FESR-RÉSEAU**

Finalement, toujours suite aux résolutions du Sénat de l'automne dernier, la notion de FESR-réseau est maintenant affirmée et les principes de fonctionnement d'une telle FESR-réseau énoncés. Nous croyons qu'une nouvelle ère de collaboration et de partage de ressources entre nos trois constituantes s'est déjà amorcée, au grand bénéfice de nos programmes d'études supérieures et de RDC.

## **ANNEXES**

Dans les annexes, vous trouverez d'abord les règlements de deuxième et de troisième cycles révisés en tenant compte des changements des fonctions et rôles de la FESR. Ensuite, un document approuvé conjointement par le Conseil de la FESR et le Vice-rectorat décrit le mandat et la composition du comité aviseur en recherche. La création de ce comité aviseur a été recommandée par le Sénat suite à l'évaluation externe de la FESR.

## **CONCLUSION**

Comme vous pouvez le constater, le document présenté aujourd'hui définit un cadre théorique dans lequel la FESR devra fonctionner. Il reste bien sûr d'autres tâches importantes qui résulteront de l'adoption de ce document. Je pense par exemple à des mesures devant être prises pour implanter les politiques de nomination à l'Assemblée de la FESR et d'affectation aux études supérieures, les mécanismes d'interaction avec les CES et les facultés, écoles et constituantes. Il va sans dire que ces activités doivent être

menées harmonieusement avec la responsabilité d'attribution des dégrèvements pour la recherche telle qu'elle a été définie par l'ABPUM et l'administration de l'Université. Plusieurs dossiers restent à finir et nous comptons beaucoup sur votre collaboration et votre participation active.

**R : 22-SAC-960607**

Truong Vo-Van, appuyé par Léandre Desjardins propose :

*«Que le Sénat adopte le document cadre de la Faculté des études supérieures et de la recherche.»*

•**VRER** : Je vois dans ce document une bonne position de départ. Monsieur Vo-Van annonce d'autres choses qui se feront par la suite. Il y a quelques règlements universitaires à réajuster et le poste de doyen-ne à définir. Je suis heureux que le Conseil de la FESR ait adopté le rapport à l'unanimité. Dans la définition de la FESR, p. 1, j'aurais préféré : «est responsable» au lieu de «coordonne» [ l'administration des programmes], mais je ne demande pas de changement. Pour renforcer les parties II et III, il faudrait ajouter un alinéa qui dirait : «assurer la gestion des études supérieures à l'Université». Le document nous rapproche de la résolution du Sénat voulant que les programmes de deuxième et de troisième cycles soient transférés à la FESR.

•**Lequin** : D'abord, il n'est question nulle part du doyen et du vice-doyen. Il faudrait se pencher sur une politique qui assurerait que les deux «écoles» (sciences et humanités) soient à la direction de la FESR. Ensuite, dans la composition du Conseil de la Faculté, p. 11, on trouve des professeur-e-s et des étudiant-e-s, mais dans le Comité aviseur (Annexe 2), il n'y a ni professeur-e-s ni étudiant-e-s.

•**Vo-Van** : Le document cadre est un endroit peu approprié pour discuter de la première question. On pourra l'étudier dans un autre document et en discuter avec le Conseil. Quant au deuxième point, j'attire votre attention sur le fait qu'à part le ou la VRER et le ou la vice-recteur-e adjoint-e à la recherche, les autres membres sont des professeur-e-s et non des membres de l'administration. On pourrait inviter des étudiant-e-s à siéger à ce Conseil aviseur si c'est le vœu du Sénat.

•**Mallet** : J'appuie largement le contenu de ce document. Si certaines choses ne sont pas claires, on pourra les préciser plus tard. Je vois de l'ambiguïté à propos de ce qui est dit au sujet de l'affectation des professeur-e-s (p. 3 et p. 7). Est-ce que cela signifie que le FESR prépare la charge des professeur-e-s? Si oui, c'est contraire à la convention collective.

•**Vo-Van** : «Voir à l'affectation des professeures et professeurs à l'enseignement aux cycles avancés» ne signifie pas préparer des charges académiques. Il s'agit de reconnaître des qualifications pour travailler dans les cycles supérieurs. Cette habilitation est nécessaire parce que, dans certaines circonstances, des professeur-e-s dirigent des thèses sans avoir le doctorat, ou même parfois la maîtrise.

•**Président** : On pourrait peut-être dire «accréditation»?

•**Vo-Van** : Les deux termes utilisés sont «habilitation» et «accréditation». On a choisi «accréditation».

•**Grell** : J'aimerais savoir ce qu'on entend par document cadre. C'est un document d'orientation? Quel rapport a-t-il avec les *Statuts et règlements*? Il ne faudrait pas que ce document vienne bousculer les documents officiels. Par exemple, le règlement 31.3.1 dit que le jury de thèse est composé d'au moins trois membres. Par contre, dans le document cadre, à la page 5, il y a des critères bien précis quant à la nomination des membres de la FESR. Ce sont les règlements qui sont le document officiel. Pour être conforme à ce qui est écrit dans ce document, il faudrait ajouter : «trois membres choisis selon les critères d'affectation de la FESR». Deuxièmement, on demande beaucoup au corps professoral de réagir, mais on ne le retrouve pas dans les structures décisionnelles. J'ai l'impression que les décisions concernant les études supérieures sont de plus en plus dans les mains des administrateurs et de moins en moins dans celles du corps professoral. Ça m'inquiète.

•**R. Landry** : À la page 8, on définit le CES comme «un comité associé à un programme». Est-ce nécessaire de multiplier les CES pour quatre programmes apparentés?

•**Vo-Van** : Nous avons parlé de CES suite à une intervention d'un professeur d'éducation. Je pense que le Conseil de la FESR n'aura pas d'objection à donner de la flexibilité dans l'organisation des CES.

•**R. Landry** : J'aimerais qu'on ajoute: «ou à un ensemble de programmes apparentés».

•**Vo-Van** : Il n'y a pas de problème. En réponse à M. Grell, le document cadre donne une orientation. Il définit le cadre dans lequel on va travailler. Il fait suite aux résolutions du Sénat. Il précise des points importants tels que le rôle de la FESR, la nomination des membres, la définition des étudiant-e-s. D'autres choses vont découler de cela. Il faudra définir les fonctions du doyen et du vice-doyen. Il y a des documents qui vont suivre et qui viendront compléter ce qui s'y trouve déjà. Quant aux règlements universitaires, ils doivent être conformes au document cadre. On a fait quelques suggestions. D'autres changements seront proposés plus tard.

•**Président** : Si on adopte le document cadre, cela implique-t-il qu'on adopte les règlements?

•**Vo-Van** : Notre position est que l'on adopte les points essentiels avant les annexes. Les changements apportés aux règlements devraient être conformes au document cadre. Pour l'instant, nous n'avons pas révisé tous les règlements universitaires.

•**Grell** : Il y a un déséquilibre. Les *Statuts et règlements* ne fonctionnent pas de la même façon! Je ne vois pas bien ce sur quoi on vote.

•**SG** : Les *Statuts et règlements* seront modifiés à la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs.

•**Recteur** : Je vais dans le même sens que M. Grell. On ne peut mettre entre parenthèses les règlements officiels. S'il y a contestation, les règlements universitaires ont préséance. On est dans un processus de changement. La volonté exprimée de faire des changements devrait se refléter dans les règlements universitaires. En adoptant les changements proposés, est-ce une étape vers une modification plus en profondeur? Il ne faut pas établir l'anarchie, mais réaffirmer la préséance des règlements.

•**Président** : Il faut séparer le vote sur le document cadre de celui sur les règlements.

•**Vo-Van** : Je suis d'accord que le vote se fasse en deux parties.

•**Chiasson** : La Faculté des arts donne son appui général au document cadre. Celui-ci tient compte de nos observations. À titre de sénateur, je voudrais faire remarquer que quand la Faculté a accepté le transfert des attributions à la FESR, on nous avait convaincus qu'elle ferait mieux que nous en matière de recrutement, de visibilité des programmes, etc. Il y a des indices de cela dans le document, mais il reste terriblement administratif. Il faudra un autre document qui montrera, par exemple, comment on ira chercher plus d'étudiant-e-s et plus de bourses, comment on va promouvoir les programmes selon le plan stratégique.

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

•**Président** : L'adoption des règlements universitaires n'est pas à l'ordre du jour.

•**A. Bérubé** : Il est urgent de publier dans le *Répertoire* les règlements actuels et ceux qui sont proposés.

•**Vo-Van** : Il faudrait que les règlements soient changés. J'aimerais incorporer les changements demandés par M. Grell.

•**Chiasson** : Dans les deux tournées de consultation, on a toujours eu l'Annexe 1. On a dit que les changements reflétaient le document cadre. On est conscient que ça peut évoluer.

R : 23-SAC-960607

Truong Vo-Van, appuyé par Rodrigue Landry propose :

«*Que le Sénat adopte les modifications proposées aux règlements universitaires de deuxième cycle.*»

•**Jolicoeur** : Je voudrais rappeler l'ajout au 31.3.1

•**Vo-Van** : Il se lira : Le jury est normalement composé d'au moins trois membres *choisis conformément aux critères d'affectation*».

Vote sur R23 modifiée unanime ADOPTÉE

## **16. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-E**

Simone LeBlanc-Rainville s'absente pour la durée de cette rubrique.

Le recteur présente la recommandation unanime du Comité de sélection. Il rappelle que le poste fait actuellement l'objet d'une redéfinition. On vise à clarifier la situation au plus tard le 30 juin 1997.

**R : 24-SAC-960607**

Michel Doucet, appuyé par Truong Vo-Van, propose :

*«Que le Sénat accepte la recommandation du Comité de sélection, c'est-à-dire : que le poste de secrétaire générale [à temps partiel et par intérim] soit attribué à Simone LeBlanc-Rainville pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.»*

•**Grell** : La question de l'intérimaire pose problème. Il s'agit d'un poste important. Il faut pouvoir garantir ce que le poste suppose. La SG a la fonction précise de rendre compte de ce qui se passe. Par exemple, les changements que le Conseil des gouverneurs exige quant à ses procès-verbaux fait en sorte qu'il n'y a plus d'imputabilité de ses membres. Cette façon de procéder est inquiétante. Il faut que la personne qui occupe le poste de SG ait l'indépendance de faire les procès-verbaux tels qu'ils doivent être faits. Je demande que les membres du Sénat expriment leur souhait que l'on garantisse une réelle indépendance à ce poste.

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

•**Recteur** : Je trouve la position délicate. Il y a une divergence de points de vue avec le Comité exécutif. Durant l'étude du poste, le souci de M. Grell et le point de vue du Sénat pourraient être exprimés. Il faut se rendre compte que les membres du Comité exécutif proviennent de l'extérieur de l'Université et ne saisissent pas toujours la culture interne.

## **17. AFFAIRE NOUVELLE**

### **17.1 *Initiation des nouveaux membres***

Le Bureau de direction a suggéré qu'on invite les nouveaux membres à une rencontre qui aurait pour but de les initier aux modalités de fonctionnement du Sénat. Le président d'assemblée se dit prêt à offrir ce service aux personnes qui le désirent. Le BDS proposera les modalités.

## **18. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion se tiendra à Moncton le mercredi 28 août à compter de 9 h.  
Possibilité de prolongement le 29.

## **19. CLÔTURE**

**R : 25-SAC-960607**

Michel Doucet, appuyé par Rino Lacombe, propose :

*«Que la séance soit levée.»*

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

La séance est levée à 12 h 50.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Président

\_\_\_\_\_ Secrétaire